

83, rue Saint Fuscien
80000 AMIENS
www.sommenergie.fr

Tél. 03 22 22 27 27
Fax 03 22 22 03 57
courrier@sommenergie.fr

20140210_DL_03

OBJET :

**COOPERATION AVEC ERDF
DANS LE DOMAINE DE
L'AMENAGEMENT
NUMERIQUE DU TERRITOIRE**

Date de convocation :
16 janvier 2014

Date de séance :
10 février 2014

Date d'affichage :
18 février 2014

Membres en exercice : 9

Membres présents : 5

Membres votants : 5

ABSENTS : cf. PVS

Adoptée à l'unanimité

**Jours et heures d'ouverture
du syndicat mixte :**

Du lundi au vendredi
de 9h00 à 12h30
et
de 14h00 à 17h30

L'an deux mille quatorze, le 10 février à 18h00 le Bureau légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-François VASSEUR

Etaient présents : Jean-François VASSEUR, Stéphane BRUNEL, Patrice LETALLE, Jean-Claude RENAUX et Jean-Pierre TETU.

Secrétaire de séance : Patrice LETALLE

LE BUREAU

- Vu la délibération du Comité syndical du 6 juin 2011 portant sur les délégations du Bureau,
- Vu la délibération n°3 du Bureau du 26 novembre 2012 qui valide le principe d'une coopération avec ERDF pour améliorer l'efficacité départementale dans le domaine de l'aménagement numérique du territoire
- Vu les trois projets de convention définissant les conditions de cette coopération

DELIBERE

ARTICLE 1 – Les projets de convention avec ERDF définissant les modalités d'une coopération permettant d'améliorer l'efficacité de l'action départementale dans le domaine de l'aménagement numérique du territoire sont approuvés :

- Utilisation des appuis aériens d'ERDF
- Prestation de pose de fourreaux pour fibres optiques conjointement avec un réseau électrique
- Réalisation de pré-études et mise en place d'un accompagnement pour le suivi des raccordements électriques réalisés dans le cadre du SDTAN.

ARTICLE 2 – Le Président est autorisé à signer ces conventions et toutes les pièces s'y rapportant et à passer les commandes correspondantes auprès d'ERDF.

ARTICLE 3 – Le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération.